

... parce qu'on ne nous dit pas tout dans les publications officielles de la mairie



Décharges à ciel ouvert
Plaisance n'est pas une poubelle !



Val Tolosa
Encore !!!



Taxe foncière
Ça grimpe !



Le tour du quartier
Les 3 Chênes



Plaisance n'est pas une poubelle !

Les décharges sauvages à Plaisance du Touch



17



16



15



14



13



12

Photos prises en avril 2021
par les adhérents d'ACT



11



10



9



8



7



1



2



3



4



5



6



Photos 2 et 3 : La Ménude

Le site acheté par le promoteur Unibail-Rodamco-Westfield devient une vraie décharge à ciel ouvert, où particuliers et entreprises déposent leurs ordures. Laine de verre, pneus, branchages, déchets de chantier, objets en tout genre s'amoncellent, au grand désespoir des riverains. Le promoteur a annoncé qu'il porterait plainte, procéderait au nettoyage de son terrain et le clôturerait plus efficacement.

Photo 5 : Rue de Pibrac

Depuis le début des travaux réalisés place Bombail, en 2013, l'entreprise de BTP Guintoli entrepasse gratuitement terres et gravats sur ce terrain communal, sans qu'aucun cadre n'ait été mis en place. Pour régulariser cette situation, les élus majoritaires ont approuvé, en conseil municipal, le 4 mai, le prêt gratuit de ce terrain à la société Guintoli pendant un an, à compter du 1er juin 2021, sous forme de commodat heureusement non renouvelable tacitement. Que penser d'une entreprise privée qui peut, pendant neuf ans, polluer à loisir un terrain municipal, sans rendre de comptes ? Soyons vigilants à ce que cela ne s'éternise pas et à ce que le site soit remis en état lorsqu'elle partira.

Photo 13 : Parc de Terris

De grosses buses en béton sont entreposées dans la petite forêt du parc de Terris. Ce terrain communal a pendant longtemps servi de décharge à la ville, avant d'être recouvert de quelques mètres de terre pour créer la butte que l'on connaît aujourd'hui, où les Plaisançois aiment se promener. Un bornage a récemment été réalisé par la mairie pour une étude de sol en vue de chiffrer une éventuelle dépollution. C'est ce terrain que l'ancienne municipalité avait prévu de vendre au zoo pour son extension, bien que ce dernier semble plus intéressé par les terres agricoles qui bordent le sud de sa propriété. En visite sur le parc, le 17 avril, avec une vingtaine de Plaisançois, l'adjoint à la Transition écologique a proposé l'installation de bancs et de poubelles pour les promeneurs.

**INTERDICTION
DE DÉPÔT DE
DÉCHETS AU SOL**
SOUS PEINE D'AMENDE
ART. R 635-8 DU CODE PÉNAL

**Attention, les
contrevenants
encourent de 68 € à
1 500 € d'amende**

Solutions pour mieux vivre à Plaisance ensemble

- Pour aller jeter ce qui ne se met pas dans les poubelles : Déchetterie, rue du Dr Charcot, à Plaisance, tous les jours sauf mardi et jours fériés, de 8h30 à 18h30, gratuite pour les particuliers. Tél. : 05 62 89 03 41
- Pour troquer et échanger : "Troc, échanges et partages sur Plaisance-du-Touch et alentours" sur Facebook ;
- Pour faire enlever gratuitement ses encombrants : service Environnement et Propreté à la CCST : 05 34 55 46 10 ;
- Pour localiser, photographier et nettoyer les décharges sauvages : GreenR, une application Android bien utile.

Taxe communale : l'impôt foncier augmente de 4,99 %



C'est ce qu'a annoncé le maire au conseil municipal du 7 avril 2021.

Ce qui pourrait être considéré comme une rupture avec l'information répétée depuis plus de dix ans dans le SPOT (notamment celui de novembre 2020 : **"impôts locaux : 0 % d'augmentation"**) n'est en fait qu'une continuité de la hausse régulière de ces taxes.

Où est la tromperie alors ?

Depuis plus d'une décennie, le taux d'imposition communal stagne, mais la base d'imposition a, elle, bondi de plus de 20 %. C'est ce que vous pourrez constater en ressortant vos avis d'imposition. Cette année, c'est l'inverse : le taux d'imposition est en hausse de 4,99 % et la base d'imposition est quasiment stable (+0,02%). Cela coûtera 61 € en plus pour une maison de 125 m², pour reprendre un des exemples donnés par le maire.

Donc au final, vous paierez plus, comme chaque année. Et que dire de l'année prochaine, lorsque les bases recommenceront à gonfler ? Il y a peu de chance que la mairie baisse ses taux et l'addition sera encore plus salée pour les Plaisançois ! Constaterons-nous alors la création de nouveaux équipements publics, justifiée également par la croissance de la population ?

Clôtures et ravalements déclarez vos travaux !



Afin de « *garantir une certaine unité architecturale et paysagère du territoire communal et un suivi de l'état du patrimoine bâti* », les Plaisançois doivent désormais déposer une **déclaration préalable pour les travaux de ravalement de tout ou partie d'un bâtiment et d'édification de clôtures**, sur l'ensemble de la commune. C'est le conseil de communauté de communes qui a voté ces décisions le 29 avril 2021.

Val Tolosa : encore des frais pour les Plaisançois

Les élus de Plaisance Citoyenne ont enfin obtenu la réponse à la question posée au conseil municipal de janvier. **La commune a dépensé 58 867 euros en frais de justice** sur le dossier Val Tolosa. De l'argent qui aurait pu être utilisé pour des pistes cyclables, des investissements dans les énergies renouvelables, un groupe scolaire...

Par ailleurs, comme nous le laissions entendre dans le numéro 2 d'1PACT, une décision de justice est tombée le 5 février. Le tribunal administratif de Toulouse a prononcé l'annulation du troisième permis de construire du centre commercial Val Tolosa, délivré par la mairie de Plaisance-du-Touch en août 2016. Un des trois motifs de cette annulation est que le permis litigieux a été délivré en se basant sur un document d'urbanisme illégal. **Illégal, vous avez bien lu !**

La commune de Plaisance-du-Touch a été condamnée cette fois à verser la somme de 750 euros.

Mais le promoteur Unibail conteste à nouveau ces décisions judiciaires :

- celle de la cour administrative d'appel de Bordeaux concernant l'autorisation préfectorale de destruction des espèces protégées. Il se pourvoit en Conseil d'État, instance suprême.
- celle du tribunal administratif de Toulouse de février concernant le permis de construire numéro 3. Il se pourvoit en appel.

Et la commune ? Elle tente également un nouveau recours en appel sur la décision d'annulation du troisième permis de construire et l'illégalité du plan local d'urbanisme. L'enjeu ? Pouvoir construire le barreau de la RD 924, qui relierait la RN 124 Toulouse-Auch au rond-point des Ocrelines.

Le maire semble, en effet, déterminé à construire cette route pour amener les automobilistes venant du Gers jusqu'à un parking-relais à créer à la Ménude. Celui-ci servirait de stationnement pour pouvoir se rendre ensuite, par navette, au futur terminus du métro à 5 km de là, à Colomiers.

Un projet de route qui, selon la cour administrative d'appel de Bordeaux, **« n'a pas d'intérêt public majeur »**.

Nous, contribuables, devons donc continuer à financer des frais de justice pour ce projet inutile ?

Prochaines échéances électorales

Les élections départementales et régionales auront lieu les **20 et 27 juin 2021** pour élire les prochains conseillers départementaux et régionaux.

LES DEPARTEMENTS :

Les **élections départementales** sont organisées dans le cadre de **cantons** qui sont des divisions du département. Celui de Plaisance-du-Touch est composé de dix communes : Plaisance-du-Touch (bureau centralisateur), Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Sabonnères, Saiguède, Saint-Lys et Saint-Thomas.

Rôles du département : aménagement durable du territoire (protection des espaces naturels, SDIS (pompiers), voirie départementale), **éducation, culture, sport** (collèges, sauvegarde du patrimoine, bibliothèque de prêt, infrastructures sportives, musées départementaux), **solidarité, action sociale, santé** (personnes âgées, aide sociale à l'enfance, handicap), **gestion et financement** du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

LES REGIONS :

Elles interviennent en matière de **développement économique**, d'**aménagement du territoire**, de **formation professionnelle**, mais aussi de **transports non-urbains** (réseau TER notamment). Elles sont également chargées de la **gestion des lycées**.



1PACT est tiré à 7 500 exemplaires pour un coût de 400 € environ. Il nécessite des dizaines d'heures de travail et de distribution bénévoles. Il se veut être proche des Plaisançois pour réinformer et proposer, mais essaie aussi de répondre aux questions auxquelles la mairie ne répond pas. Sollicitez-nous, nous ferons de notre mieux pour vous répondre. Si nous avons réussi à vous convaincre, vous pouvez nous aider en adhérant à ACT ou en faisant un don sur le site atelier-citoyen.org

Le tour du quartier

L'association des habitants de la rue des Chênes souhaite rebaptiser le quartier "Les trois chênes". Deux de ces arbres, à la symbolique positive -force, générosité, longévité-, bordent en effet la rue, à ses extrémités, et les riverains demandent la plantation d'un troisième chêne sur leur rond-point. Une belle idée !



Matin et soir, deux bus s'arrêtent ici pour le ramassage des élèves des écoles et du collège. Aucune sécurité et pas de place pour circuler, ni pour garer les voitures des parents. Un point noir pour les habitants.



Un trottoir qui se termine contre un mur et au bord d'un fossé. On passe sur des planches pour rejoindre la chaussée.



A quand un espace de jeux pour enfants sur le terrain du promoteur de Val Tolosa, envahi par une décharge à ciel ouvert ?



Depuis six ans, cinq colonnes à ordures enterrées, jamais mises en service, car un câble téléphonique empêche la grue du camion de collecte de les vider.



Encore un trottoir qui finit dans l'herbe, avenue Pierre et Marie Curie. Pas de passage piéton pour traverser de l'autre côté !

L'Association ACT (Atelier Citoyen du Touch)

Cette association, sans étiquette politique, est une émanation de l'Atelier Citoyen, qui a fonctionné jusqu'en mars 2020. Son objectif est de proposer des axes d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Vous avez connu ou entendu parler des ateliers citoyens, mis en place avant les élections et qui abordaient des sujets intéressant les habitants de Plaisance. Notre association prévoit de reprendre ces réunions. Mais, compte tenu des restrictions sanitaires, nous les mettrons en place *via* une plateforme numérique. **Vous êtes invités à participer et à nous faire part des sujets qui vous préoccupent.**

Notre première rencontre sur "**l'urbanisme circulaire : stopper l'étalement urbain**" aura lieu le **mercredi 9 juin à 19 h**. Nous passerons par la plateforme Zoom et la séance sera diffusée en direct sur notre page Facebook : **www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch**.

Autres thématiques proposées : l'agriculture en milieu urbain, l'avenir de la Sabla, comment réduire les îlots de chaleurs, se débarrasser des moustiques, la désertification des centres-villes, se réapproprier l'espace public...

Faire entendre ce que les Plaisançoises et les Plaisançois veulent que devienne leur ville est un des objectifs d'ACT.

Contacts :

Sur FB : www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch

Sur notre site : atelier-citoyen.org

Adhésion (10 € / 15 €) à l'association Atelier Citoyen du Touch (ACT), sur le site atelier-citoyen.org